

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général KP/SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

## **Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n°31 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie CHRISTOPHE, Deuxième Adjoint**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération en date du 28 mai 2020 créant neuf postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie CHRISTOPHE, Deuxième Adjoint,
- Considérant qu'il convient d'apporter des précisions aux délégations accordées à Madame Sylvie CHRISTOPHE,

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Abroge et remplace l'arrêté n°31 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie CHRISTOPHE, Deuxième Adjoint,

**ARTICLE 2 :** Une délégation permanente est accordée à Madame Sylvie CHRISTOPHE, Deuxième Adjoint, pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à l'Action Sociale et Sanitaire.

**ARTICLE 3 :** Madame Sylvie CHRISTOPHE est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- Aux questions concernant les affaires sociales, les personnes âgées et les personnes handicapées
- Aux relations avec les associations à caractère social

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie CHRISTOPHE, la délégation dont elle bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Grégory HUGUE, Madame Séphanie PERRIER, Monsieur Fabrice MARTHON, Madame Sandy LACROIX, Monsieur Jérémy NOVAIS, Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Monsieur Stéphane BERTHOMIER et Monsieur Jacques SPINDLER.

**ARTICLE 5 :** Madame Sylvie CHRISTOPHE, les Adjoints suivants : Monsieur Grégory HUGUE, Madame Séphanie PERRIER, Monsieur Fabrice MARTHON, Madame Sandy LACROIX, Monsieur Jérémy NOVAIS, Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Monsieur Stéphane BERTHOMIER, Monsieur Jacques SPINDLER et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux lieux habituels d'affichage.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

TULLE, le 31 mars 2023



Transmis au contrôle de Légalité le : 04 AVR. 2023  
Date et Réf. de accusé de réception : 04 AVR. 2023  
AP 32 - 31032023